



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



OCT 0 1980

Distr.  
GENERALE  
A/35/493  
16 octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Point 17 c) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES  
ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 13<sup>ème</sup> séance, le 10 octobre 1980, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/35/213), concernant le siège qui deviendrait vacant au Comité des commissaires aux comptes, le mandat de l'un des commissaires venant à expiration le 30 juin 1981.
2. La Cinquième Commission était également saisie de notes du Secrétaire général (A/C.5/35/20 et Add.1), indiquant le nom du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh et celui du Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines, candidats au siège qui deviendrait vacant au Comité des Commissaires aux comptes. Il a été annoncé à cette séance que la candidature du Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines avait été retirée.
3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander la nomination du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh comme membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981.